

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

8-1

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 09 JUL. 2015

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE.

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis¹. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Le contenu du contrat de ville de Plaine Commune.

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de l'agglomération, les orientations du contrat de ville s'articulent autour de six axes :

¹ (Communautés d'agglomération : Aéroport du Bourget, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Est Ensemble, Plaine Commune, Terres de France, ainsi que les Communes d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble).

Éducation :

En matière d'éducation, le contrat de ville fixe comme objectif de réduire de moitié les écarts constatés sur la réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre le territoire et la région Île-de-France.

Emploi, insertion et développement économique :

Dans ce domaine le contrat de ville fixe comme objectif de réduire de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne régionale.

Habitat et le cadre de vie :

L'objectif principal réside dans l'amélioration du cadre de vie des habitants et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements et les publics des quartiers prioritaires. Les signataires se fixent comme objectif de réduire la part du parc potentiellement indigne de 18% actuellement à 11% à la fin du contrat.

Santé :

En matière de santé, les partenaires partagent l'objectif d'améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié des écarts de santé entre le territoire et la région Île-de-France.

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance :

Inscrite dans le cadre du pilier cohésion sociale, l'objectif prioritaire est de lutter contre les phénomènes qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité des usagers et des habitants du territoire.

Animation sociale et culturelle des quartiers :

Enfin, sur ce vaste champ d'action, les signataires concentrent leurs efforts pour développer la citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires.

Sur chacun des axes, une série restreinte d'indicateurs qualifie la situation du territoire et permet une comparaison avec les moyennes régionales.

Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville.

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, les services du Département ont été associés à sa rédaction et les principales politiques départementales qui concourent aux objectifs stratégiques du contrat de ville sont inscrites dans le contrat.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de

protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, plus de deux tiers des équipements départementaux (crèches, centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville².

Parmi les 14 collèges situés dans les quartiers prioritaires, 13 sont classés en réseau d'éducation prioritaire (dont 43% en REP+, le niveau le plus élevé). Par ailleurs, il convient de noter que tous les collèges de l'agglomération accueillent des publics des quartiers prioritaires.

Le Département est bien identifié dans chacune des instances de pilotage du contrat de ville. Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

- L'Amélioration du parc de logement et l'action pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fonds de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à la situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs, le Département poursuivra son soutien à l'Office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine.

Enfin, pour les quartiers d'habitat privé, le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov'Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, sous conditions de ressources.

- Agir pour une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de ses établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ces lieux avec les partenaires villes et associatifs. Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 15 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour un montant global de près de 75,3 M€.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien-être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

2 Cf cartographie jointe en annexe.

- Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. A ce titre, le Département s'est engagé à rénover 8 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance d'une action souple, de prévention éducative en direction des jeunes et des familles les plus en difficultés, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et de soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Il convient de noter tous les clubs de prévention qui interviennent dans des quartiers prioritaires. Ainsi, sur Plaine Commune, le Département soutient 4 associations pour un montant global de près de 5,8 M€.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des Séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques).

Par ailleurs, il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le pacte pour la santé publique, adopté en 2011, constitue un cadre d'intervention. La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire.

Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoires qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences faites aux femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu de ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires.

Par ailleurs, le Conseil départemental du 30 mai 2013 a adopté une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs du

contrat de ville sont nombreux.

Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- D'APPROUVER le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Plaine Commune ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

Nadège Abomangoli

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Nadège Abomangoli.



CONTRAT DE VILLE - PLAINE COMMUNE

Volet stratégique – 23 avril 2015

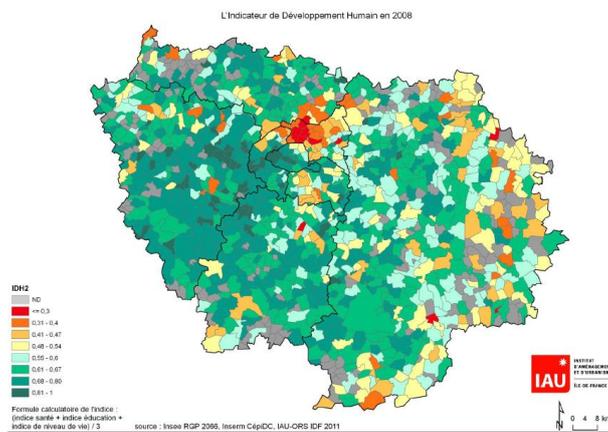
Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Préambule</i>	3
<i>Les grands principes de la gouvernance du contrat de ville de Plaine de commune</i>	7
<i>Les enjeux du Contrat de ville</i>	10
1. Education	14
2. Emploi, insertion et développement économique	17
3. Habitat et cadre de vie	24
4. Santé	34
5. Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	38
6. Animation sociale et vie culturelle des quartiers	41

Préambule

Plaine Commune et l'Etat se sont engagés, depuis juin 2013, dans la construction partenariale d'un **contrat de ville ambitieux**. Devant l'ampleur des inégalités territoriales, l'engagement du contrat de ville sur la période 2015-2020 est de réduire de 50% les écarts de développement humain constatés entre le territoire de l'agglomération et la moyenne régionale.

Un indicateur « transversal » significatif : l'indice de développement humain (IDH 2)¹
Plaine Commune : 0,25 / Région Ile-de-France : 0,57, soit un écart de 32 points
Un objectif : réduire cet écart de 50% soit parvenir à 0,41 en 2020



Plaine Commune se caractérise par l'importante proportion de son territoire concerné par la nouvelle géographie prioritaire² puisque 22 quartiers sont désormais concernés³, répartis sur les neuf villes (**Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse**). La nouvelle géographie prioritaire s'appuyant sur le seul critère des revenus, les quartiers retenus représentent **268 660 personnes soit près de deux tiers (66%⁴) de la population du territoire**, contre 60%⁵ de la

¹ L'Indice de Développement Humain, instauré en 1990 par le PNUD, est un indice statistique composite intégrant l'espérance de vie à la naissance, le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme et le revenu imposable médian des ménages par unité de consommation (source INSEE RGP 2006, ORS Ile-de-France). Chiffres repris du diagnostic sociodémographique réalisé par Plaine Commune en 2014.

² Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014

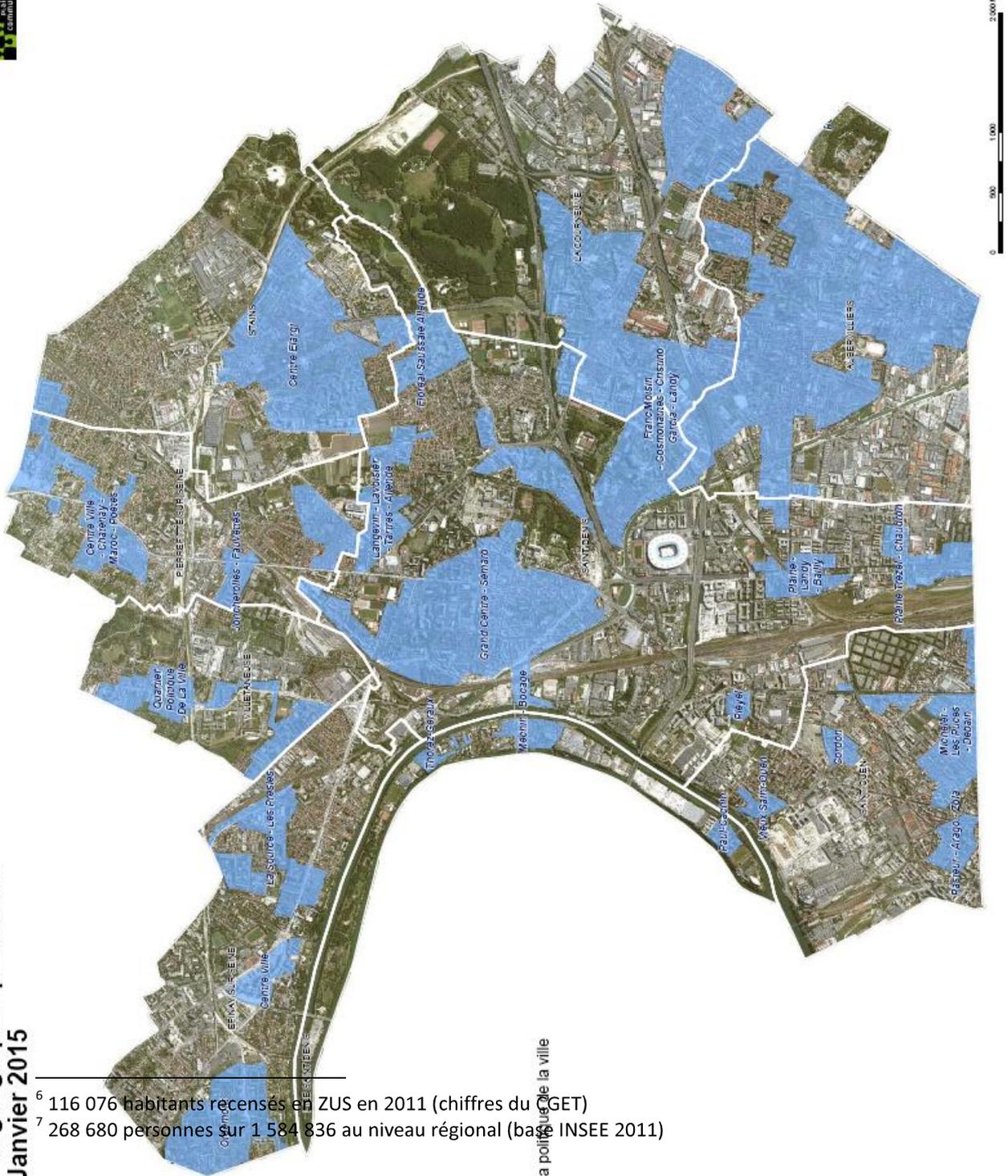
³ Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy ; Centre Ville ; Orgemont ; La Source - Les Presles Thorez-Géraux ; Méchin - Bocage ; Paul-Cachin ; Centre Ville - Chatenay - Maroc - Poètes ; Joncherolles - Fauvettes ; Plaine - Landy - Bailly ; Pleyel ; Grand Centre - Sémard ; Floréal Saussaie Allende ; Plaine Trezel - Chaudron ; Saint-Rémy - Joliot Curie - Bel Air ; Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende ; Cordon ; Michelet - Les Puces - Debain ; Vieux Saint-Ouen ; Pasteur - Arago - Zola ; Centre Elargi ; Villetaneuse - QPV (Source : cartographie CGET)

⁴ Calcul à partir des chiffres du dernier recensement INSEE de 2011, soit 407 000 habitants

⁵ 247 394 habitants recensés en 2011 (chiffres du CGET)

population compris dans les périmètres Cucs et 30% de la population qui était en zones urbaines sensibles⁶. Cela équivaut à une augmentation de la population concernée par la géographie prioritaire de +9% par rapport aux périmètres Cucs, et de +131% par rapport aux périmètres ZUS.

Plaine Commune concentre aujourd'hui près de 17% de la population francilienne vivant en géographie prioritaire⁷.



La nouvelle géographie prioritaire Plaine Commune - Janvier 2015

⁶ 116 076 habitants recensés en ZUS en 2011 (chiffres du Recensement de la Population de la Région Île-de-France)

⁷ 268 680 personnes sur 1 584 836 au niveau régional (base INSEE 2011)

Tout en gardant une focalisation sur les quartiers prioritaires, l'ampleur de la géographie prioritaire sur le territoire de Plaine Commune ainsi que la nécessaire articulation entre politique de la ville et droit commun invitent à élargir la lecture géographique des inégalités territoriales à l'ensemble de l'agglomération.

La mobilisation du droit commun doit s'opérer dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires **et** en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques existantes.

Le contrat de ville a en effet été élaboré en articulation avec les grandes orientations du projet de territoire de Plaine Commune, définies dans l'ensemble des documents de planification et réaffirmées par le Contrat de Développement Territorial signé en janvier 2014 **pour une durée de 16 ans (2014-2030)** entre l'Etat, l'agglomération et les 9 villes.

Le contrat de ville participe de sa mise en œuvre et notamment des axes stratégiques suivants : « Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement soutenable » ; « Trouver de meilleures conditions de logements dans une ville en développement, mixte et solidaire » ; « Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi ».

Le contrat de ville comme le CDT souhaitent en effet poursuivre la mutation du territoire afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment ceux des quartiers de la politique de la ville, en offrant un territoire de qualité tant dans l'habitat que sur l'espace public, et de favoriser l'émancipation et l'inclusion sociale par un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation et à la culture.

Ces documents stratégiques réaffirment pleinement le droit à la centralité pour tous revendiqué par le projet de Plaine Commune. Le contrat de ville prolonge également la dynamique engagée dans l'agenda 21 en améliorant les parcours éducatifs, en renforçant la tranquillité et le vivre ensemble ainsi qu'en favorisant la diversité culturelle et la solidarité entre les habitants. **Le contrat de ville s'articule également avec les autres documents cadre, à l'image du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du PLH (2016-2021), en cours de révision.**

Ce contrat de ville est donc le résultat d'une démarche intégrée, en cohérence avec les autres politiques publiques déployées par l'agglomération et l'Etat.

Afin de répondre à ces enjeux, **Plaine Commune a fait le choix** – tout en s'inscrivant dans les trois piliers définis par l'Etat que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique – **de structurer le contrat de ville en six thématiques essentielles** pour chacune desquelles le rattrapage des écarts du droit commun doit s'opérer : **l'éducation ; l'emploi, l'insertion et le développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la tranquillité publique et la prévention de la délinquance ; l'animation sociale et la vie culturelle des quartiers.**

Enfin, le contrat, dans son approche thématique, intègre les axes transversaux de l'Etat.

- Le peuplement des territoires, tendre vers un équilibre social.
- Les droits et services publics, renforcer la lisibilité et l'accessibilité.
- Les publics ayant moins d'opportunité, créer des stratégies d'inclusion.



Guidée par ses valeurs– le **mieux vivre des habitants, le faire ensemble et l’attractivité du territoire** –, Plaine commune place la **participation des habitants et usagers** au cœur des objectifs et de la gouvernance du présent contrat de ville, conformément à la loi du 21 février 2014.

Les grands principes de la gouvernance du contrat de ville de Plaine de commune

a) Les principes généraux de la gouvernance du contrat de ville

La gouvernance du futur contrat de ville se fonde sur trois principes.

Le premier principe repose sur l'élaboration d'un **projet de territoire intégré articulant développement social, urbain et économique**, conformément à la nouvelle politique de la ville qui en fait la condition de réussite de tout projet de développement local durable.

Le second principe renvoie à la **dimension partagée du projet de territoire** entre Plaine Commune, les 9 villes, l'Etat et les habitants. Ceci se traduit par un **pilotage renforcé par l'intercommunalité** afin de garantir une cohérence globale des objectifs et de maximiser l'effet levier des futurs projets portés dans le cadre du contrat de ville, ainsi que par un **rôle de proximité des villes et de leurs élus réaffirmé**. Tout l'enjeu du contrat de ville sera bien de coordonner l'action supra-communale, pertinente au regard des dynamiques et réalités des bassins de vie et d'emploi, et le niveau communal essentiel en termes de service à la population, de relations aux associations, de démocratie de proximité...

Le troisième et dernier principe repose sur le **rôle prépondérant des habitants** tant dans l'identification des besoins que dans la définition des objectifs et politiques publiques et dans la mise en œuvre des projets qui doivent être associés aux cotés des signataires du contrat à son élaboration et sa mise en œuvre dans une démarche de co-construction.

b) Des principes au cœur du processus d'élaboration du contrat de ville

La convergence entre les objectifs portés par chaque partenaire et les moyens mis en œuvre constitue la principale condition de réussite du contrat de ville.

L'approche adoptée dans le cadre de son élaboration découle de ce postulat et s'est traduite par une démarche de co-construction avec les principaux partenaires signataires du futur contrat de ville que sont :

- l'agglomération de Plaine Commune,
- l'Etat, ses services (DSDEN, DIRECCTE, DRIHL, DTSP, DDCS, TGI, Parquet, SPIP, PJJ, , , DRIEA, DRAC) et ses opérateurs (Pôle Emploi, ARS, CAF, CPAM)
- les neuf villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse
- le Conseil régional d'Ile-de-France
- le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

- les bailleurs sociaux du territoire
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie

Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat, le contrat de ville a été élaboré en deux temps.

- Le niveau stratégique prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.
- Le niveau opérationnel dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.

Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais également d'adapter le contrat en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation en construction.

Un travail de définition des grands axes stratégiques, à l'échelle de l'agglomération, a ainsi été mis en place dès l'été 2013, autour des six thématiques : éducation ; emploi, insertion et développement économique ; habitat et cadre de vie ; santé ; tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance ; animation sociale et vie culturelle des quartiers.

Pilotés à l'échelle communautaire, ces groupes thématiques ont réuni l'ensemble des partenaires concernés à trois ou quatre reprises jusqu'au printemps 2014 pour un travail de diagnostic partagé et d'identification des axes d'intervention prioritaires pour le territoire. **Ces travaux partenariaux ont donné lieu aux grands axes structurant le volet stratégique du contrat de ville.**

Des **ateliers territoriaux organisés dans la plupart des villes**, et réunissant partenaires institutionnels, associatifs et habitants, ont permis de travailler en parallèle la déclinaison territoriale du diagnostic et des priorités, dont la production constitue la base du volet opérationnel du présent contrat.

La participation citoyenne a également été au cœur du processus d'élaboration, avec l'organisation de **la conférence citoyenne du 27 septembre 2014** à laquelle ont participé, à l'invitation du président de Plaine Commune, 300 personnes – habitants, représentants d'associations, élus et agents des collectivités du territoire de l'intercommunalité, et autres acteurs de la politique de la ville. Cette journée a donné lieu à la formalisation d'un avis citoyen qui a contribué à faire évoluer certaines des priorités définies par les partenaires institutionnels et qui sera annexé au contrat de ville. Cette première expérience de participation citoyenne a vocation à être amplifiée et relayée ensuite au sein des conseils citoyens dont la mise en œuvre, actuellement en phase de conception au sein de chaque ville, sera effective en septembre 2015.

Autant d'instances qui ont vocation à se pérenniser dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, avec **un pilotage renforcé par l'agglomération aux côtés de l'Etat, une fonction municipale réaffirmée et un rôle accru des habitants** dans la définition des politiques et des projets qui les concernent.

c) Des grands principes qui se traduisent dans la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville

La gouvernance du contrat de ville articule **approche thématique et approche territoriale**, dimension communautaire et dimension communale. Cela se traduira par un co-portage de l'animation et du suivi du contrat de ville par l'agglomération et les villes.

Au niveau intercommunal, un comité de pilotage assisté de comités techniques thématiques, dans le prolongement des groupes thématiques, assure le suivi des objectifs opérationnels (sur la base des indicateurs et des programmations définies), leur évaluation, ainsi que leur actualisation annuelle. L'objectif de ces instances est de dresser un bilan évaluatif du volet opérationnel et des cadres d'action et de les réorienter éventuellement afin d'atteindre les ambitions définies collectivement dans le volet stratégique. Les actions sont formalisées dans les programmations budgétaires annexées. Organisés annuellement, ces comités réunissent l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et les représentants des conseils citoyens.

En parallèle, un travail partenarial et continu est mené entre les acteurs intervenant sur une même thématique afin de créer des liens entre les différentes parties prenantes, de garantir la cohérence et la bonne articulation des actions. Ce travail réflexif sera également l'occasion d'échanger expériences et bonnes pratiques, de réfléchir à l'articulation des actions voire à la mutualisation de certains moyens, et de répondre aux besoins communs.

Au niveau communal, la dynamique impulsée par les ateliers territoriaux a vocation à se poursuivre afin de partager les objectifs, besoins et ressources de chaque territoire, d'articuler les différentes thématiques à l'échelle communale voire du quartier, ainsi que de contribuer à l'actualisation annuelle du volet opérationnel.

Dernier rouage du contrat de ville, les comités de programmation des projets politique de la ville qui ont lieu par thématique à l'échelle communautaire. Ces comités réunissent les représentants des conseils citoyens ainsi que l'ensemble des partenaires – les villes, Plaine Commune, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les bailleurs, etc. – afin de garantir cohérence et meilleure lisibilité des actions retenues.

Les conseils citoyens mis en place au sein de chaque ville bénéficient de l'impulsion de l'agglomération qui se positionne comme acteur-ressource sur les modalités de leur mise en place. Plaine Commune impulse également la mise en place d'un **conseil citoyen communautaire** constitué de représentants des conseils citoyens des villes. Les représentants des conseils citoyens seront systématiquement parties prenantes de toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

Les enjeux du Contrat de ville

Ce volet stratégique s'articule autour d'un diagnostic partagé des dynamiques socio-urbaines, de l'identification des grands enjeux du contrat de ville et des priorités pour la période 2015-2020.

a) Un territoire à potentiel

Plaine Commune est un territoire dynamique, en témoigne la croissance démographique de ces dernières années : selon le dernier recensement de l'INSEE, **le nombre d'habitants a cru de 1,2% en moyenne par an entre 2006 et 2011 contre 0,5% à l'échelle régionale**. Ce dynamisme démographique est le fruit d'une natalité importante qui s'explique essentiellement par la jeunesse de la population : en 2011, **les moins de 30 ans représentent plus de 45% de la population** de Plaine Commune contre 40% à l'échelle francilienne. Autre atout de taille, la diversité de la population du territoire : **30% des habitants de Plaine Commune sont de nationalité étrangère**, une proportion deux fois plus forte qu'en Ile-de-France. Ceci confirme la fonction de territoire d'accueil de Plaine Commune où cohabitent aujourd'hui plus de 130 nationalités différentes.

A ce dynamisme démographique s'ajoute le **regain d'attractivité résidentielle de certains territoires infra-communautaires** : en particulier Saint-Ouen et dans une moindre mesure Saint-Denis, dont les soldes migratoires sur la période récente sont positifs (respectivement 0,8% et 0,2% en moyenne par an entre 2006 et 2011). Cette attractivité résulte d'une stratégie de développement résidentiel volontariste s'appuyant sur des projets d'aménagement structurants : reconquête des entrées de ville à Saint-Ouen avec les ZAC Victor Hugo et Porte de Saint-Ouen, revalorisation du secteur La Plaine à Saint-Denis etc.

En parallèle de ces dynamiques démographiques et résidentielles positives, Plaine Commune a vu son économie évoluer profondément. Le territoire se caractérise aujourd'hui par une **vitalité économique** qui dépasse largement les tendances franciliennes. Preuve en est la croissance annuelle du nombre d'emplois qui s'est élevée à 6% entre 2006 et 2011, contre 0,5% en Ile-de-France. **Au-delà de ce constat, la vocation de Plaine Commune en tant que pôle économique majeur de la métropole parisienne s'affirme**. Une fonction s'appuyant sur des « locomotives » : les grands groupes tertiaires s'installent sur la Plaine-Saint Denis ou Saint-Ouen, les activités industrielles et logistiques continuent de se développer sur l'ensemble du territoire, les nouvelles industries créatives s'y développent...

La **vocation universitaire** du territoire constitue un atout supplémentaire, l'accueil des universités de Paris XIII, de Paris VIII et bientôt du campus Condorcet (à horizon 2022), vient conforter sa place centrale au sein de la métropole.

Enfin, avec l'amélioration de la desserte en transports en commun (les nouvelles lignes de tramways, la TEN) et le projet de transport du Grand Paris, le raccordement du territoire à l'échelle de la

métropole constitue une opportunité pour les conditions de vie et l'égalité des chances des habitants de l'agglomération.

b) Des difficultés importantes qui demeurent

Des efforts importants ont été faits pour rendre le territoire attractif vis-à-vis des acteurs économiques, efforts payants compte tenu des chiffres relatifs aux créations d'entreprises et à la progression de l'emploi privé (deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région). Cependant, cette dynamique a eu des retombées somme toute limitées pour le territoire, qui continue de connaître des difficultés importantes notamment en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Par ailleurs, cette dynamique a pu contribuer dans une certaine mesure à générer des disparités infra-territoriales importantes entre un sud « dynamique » et bien connecté au reste de la métropole (Saint-Ouen, Saint-Denis) et un nord encore enclavé.

La trajectoire ascendante de Plaine Commune n'a, de fait, que peu bénéficié aux habitants, les conditions d'accès aux ressources de leur territoire n'ayant pas été réunies. En témoignent les indicateurs de fragilité qui restent préoccupants : **en 2011, selon les données de l'INSEE, un tiers des ménages de Plaine Commune vit sous le seuil de pauvreté soit 10 points de plus qu'en Ile-de-France**. Par ailleurs, les habitants du territoire sont en proie à des facteurs de précarité qui se combinent et s'autoalimentent. Ainsi, le territoire abrite **une proportion de familles monoparentales nettement supérieure à la moyenne régionale** (selon l'INSEE, 15% des ménages du territoire sont concernés contre 10% à l'échelle francilienne). Ce phénomène semble toucher particulièrement les jeunes : 30% des ménages avec enfants dont la personne de référence a moins de 25 ans sont des familles monoparentales (INSEE 2011). Le taux de chômage est, toujours selon l'INSEE, nettement supérieur aux moyennes régionale et nationale. Chez les jeunes, l'écart est encore plus important : **en 2011, 37% des jeunes sont au chômage (contre moins d'un quart à l'échelle régionale)**.

Sur le plan des inégalités hommes femmes, la population féminine des quartiers prioritaires est particulièrement vulnérable, qu'il s'agisse de parentalité précoce – 18% des 18-25 ans sont mères contre seulement 8% hors ZUS – ou de sentiment d'insécurité exprimé – une femme sur trois contre une sur cinq sur le plan national⁸. Sur le territoire de Plaine Commune, on constate également sur certains champs un décrochage bien spécifiquement féminin sur quelques indicateurs-clés que sont notamment le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans (78,4% contre 90,70% pour les hommes de la même tranche d'âge)⁹.

⁸ « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », Etude EGATER (HCE, ONZUS, INSEE), avril 2014

⁹ Kit de données sexuées CGET, 2015

En cause notamment l'offre nettement insuffisante en termes d'accueil du jeune enfant dont on sait qu'elle pénalise en premier lieu les mères, a fortiori sur un territoire où la proportion de familles monoparentales est importante (2 structures d'accueil pour 1 000 habitants contre un ratio à 5 pour 1000 sur l'ensemble du territoire francilien¹⁰).

c) Des politiques publiques à renforcer :

Si des efforts en termes de politique de la ville ont été faits principalement en rénovation urbaine, des efforts restent à poursuivre notamment dans le champ de la cohésion sociale

La dynamique de renouvellement urbain à l'œuvre sur Plaine Commune est importante : plus de 40% du territoire fait en 2014 l'objet d'un projet urbain et les 24 projets de rénovation urbaine en constituent la colonne vertébrale. Le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) représente un investissement financier d'1,6 milliard d'euros co-porté par les collectivités, l'Etat, les bailleurs sociaux.

En parallèle et en accompagnement à ce processus, les acteurs de la politique de la ville ont mené des actions de cohésion sociale formalisées dans les 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) communaux et le CUCS communautaire.

Cependant, il est difficile d'avoir une visibilité sur les politiques publiques de droit commun mises en œuvre par les différents partenaires. Les rendre plus visibles apparaît comme une nécessité afin de pouvoir les articuler au mieux, les ajuster et parer aux manques afin d'atteindre les objectifs de rattrapage fixés collectivement.

Néanmoins, le travail partenarial sur les indicateurs collectés par thématique fait apparaître des disparités importantes quant aux moyens de droit commun mis en œuvre sur le territoire de plaine commune. (cf. thématiques)

d) Une persistance des problèmes, voire une dégradation de certains indicateurs

Malgré cet engagement partenarial, les effets tant sur la situation socio-économique des habitants que sur le climat social sont timides. Dans la perspective d'une action renouvelée, force est de constater :

- La **persistance d'une précarité sociale** qui peut générer une forme de repli sur soi, une difficulté à capter certains publics au-delà des habitants ressources.
- Un tissu urbain très marqué par les grands ensembles collectifs de logement sociaux et d'importantes concentrations d'habitat dégradé dont tous les dysfonctionnements n'ont pas été résolus dans le cadre des PRU et PNRQAD de la précédente contractualisation. Les **contrastes urbains forts** au sein du territoire aggravent le sentiment de relégation d'une partie de la population.

¹⁰ Données BPE 2013, kit de données complémentaires CGET, 2015

- Une **inadéquation croissante entre l'offre et la demande d'emploi** sur le territoire
- Un **phénomène de décrochage scolaire** important au sein du territoire
- Plus généralement, un **ressenti ambivalent des habitants** vis-à-vis de leur territoire entre fort attachement et sentiment de relégation et d'insécurité, lié notamment à une forte précarité et à un cadre de vie encore dégradé¹¹.

Autant d'éléments qui justifient la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et des moyens associés pour la période à venir.

¹¹ Source : conférence citoyenne notamment.

1. Education (pilier cohésion sociale)

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés sur la réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre le territoire et la région Île-de-France

Des objectifs chiffrés à atteindre en 2020 :

Une réduction de 50% des 10,1 à 14,77 points d'écarts dans les de réussite scolaire par rapport au niveau régional

Une réduction de 50% des 17 points d'écart de la part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme par rapport au niveau régional

Les indicateurs de réussite éducative

Objet de l'indicateur	Indicateur	Plaine Commune	Région Ile-de-France	France	Ecart constaté
Réussite éducative	Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet des collèges ¹²	73,1%		83,20%	10.1
	Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6ème ¹³	19,3%		12,60%	+6.70
	Taux de réussite au baccalauréat ¹⁴	71,8%		86,5%	+14.7
	Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme ¹⁵	35,8%	18,7%		+ 17 pts

Les indicateurs de moyens

¹² Base Centrale de Pilotage 2012

¹³ Source : BCP 2013

¹⁴ Source : BCP 2013

¹⁵ Source : Insee 2010

Objet de l'indicateur	Indicateur	Plaine Commune	Région Ile-de-France	France	Ecart constaté
Les moyens déployés	Taux d'enseignants disposant d'une ancienneté dans le poste inférieure à 2 ans en collège	48,6%	36,7%		

Les constats partagés

Le territoire de Plaine Commune se caractérise par de lourds retards en matière de réussite éducative avec des résultats aux examens nettement inférieurs à la moyenne régionale : selon la base centrale de pilotage, **le taux de réussite moyen au brevet des collèges s'élève à 73,1% sur l'agglomération contre 84,3% à l'échelle régionale en 2012**. Quant au baccalauréat (toutes filières confondues), l'écart est encore plus important : le taux de réussite des élèves de Plaine Commune est de seulement 71,8% alors qu'il atteint plus de 86.5% en Ile-de-France.

Pourtant, le territoire de Plaine commune bénéficie de moyens d'encadrement pédagogique en lien avec le classement en éducation prioritaire des écoles et des collèges du territoire. Ainsi, à la rentrée scolaire 2015, l'ensemble des écoles et des collèges du territoire seront classés en éducation prioritaire. Sur les 32 collèges, 15 seront en REP+ et 17 en REP.

Le territoire est toutefois confronté à un déficit de ressources humaines qui génère :

- Des absences non remplacées malgré le recrutement en nombre significatif d'enseignants contractuels.
- Un turn-over important des enseignants : En Seine-Saint-Denis la part des enseignants non titulaires est la plus forte de métropole (6,9 % contre une moyenne de 4,2 %), de même que la proportion de professeurs du second degré public âgés de moins de 30 ans (26 % contre une moyenne de 12,3 %) ¹⁶.
- Un déficit en matière de médecine scolaire : 1 médecin scolaire pour 10 000 élèves en Seine Saint Denis, ce qui reste insuffisant au regard des besoins.

Des moyens mobilisés qui doivent être davantage coordonnés parallèlement à un renforcement des dispositifs

Aux moyens humains déployés par l'Education Nationale s'ajoutent les actions de soutien mises en place à différentes échelles. Ces actions qui visent à répondre à une diversité de besoins que sont le décrochage scolaire, le manque de maîtrise de la langue nécessitent un renforcement des moyens ainsi qu'une coordination entre les acteurs encore insuffisante. Une meilleure articulation apparaît comme la condition d'une optimisation des actions menées.

En matière de **prise en charge du décrochage scolaire**, l'offre présente sur le territoire est relativement variée. Néanmoins, la méconnaissance mutuelle des acteurs nuit à la portée des dispositifs existants. L'articulation entre les dispositifs (Ecole de la 2ème Chance, ACTE, EPIDE etc.) et

¹⁶ Source BCP (année à vérifier auprès de l'Education Nationale)

plus largement la coopération entre les acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage est donc à renforcer, afin d'éviter, notamment, le non-recours ou la non prescription vers certaines offres.

En matière d'**apprentissage de la langue française**, les besoins (très importants compte tenu de la proportion de populations étrangères) sont aujourd'hui partiellement couverts par les classes d'UP2A sur l'ensemble du territoire. Un travail important est à conduire en partenariat avec l'Education nationale pour **répondre aux besoins des jeunes allophones** et de leurs familles présents sur le territoire ou nouvellement arrivés¹⁷.

Concernant l'offre en équipements scolaires, si les PRU ont contribué à la développer – à l'exemple du groupe scolaire intercommunal à Aubervilliers – les efforts produits ne suffiront pas à absorber le volume de nouveaux élèves sur la période à venir. En effet, compte tenu de l'engagement de Plaine Commune, pris dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, de bâtir 4 200 logements par an à partir de 2015, il faudra construire 40 nouvelles écoles maternelles et élémentaires¹⁸ pour accueillir et garantir des conditions d'enseignement de bonne qualité aux enfants nouvellement installés.

Les priorités 2015-2020

Il s'agit dans les années à venir de créer les conditions pour assurer la réussite éducative des élèves du territoire.

- Avoir une éducation qui permette la réussite de tous dans l'ensemble des établissements du territoire. Afin d'obtenir des résultats comparables aux moyennes nationales, pour les évaluations en fin de primaire, au brevet des collèges et au baccalauréat.
- Engager les collectivités territoriales et l'Education nationale dans un projet éducatif partenarial de territoire, qui vise à redonner aux habitants de ce territoire confiance dans l'école, et à valoriser les talents des enfants et des jeunes du territoire.
- Faire de Plaine Commune un territoire apprenant, qui offre à tous une éducation de qualité, et s'enrichisse des talents de tous. Un travail partenarial va s'engager avec l'éducation nationale, les villes et l'agglomération afin de construire un indicateur qui permettrait d'évaluer le bien être des enseignants et des élèves

Ces objectifs supposent un investissement particulier en matière d'éducation, un accompagnement de la dynamique urbaine et démographique, et la mise en place, expérimentale, d'un projet éducatif partenarial de territoire, s'appuyant sur de fructueuses interactions entre l'école, le territoire, et l'ensemble de la communauté éducative.

¹⁸ Source : l'écologie urbaine vérifiée (cohérence avec le PLH) !

Des priorités définies pour la période à venir :

- Stabiliser les équipes éducatives
- Développer les pratiques pédagogiques innovantes et mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves
- Assurer une prise en charge et un suivi partenarial des situations éducatives individuelles, d'enfants ou des jeunes en situation de fragilité
- Renforcer la coopération entre les parents et l'école

2. Emploi, insertion et développement économique (pilier emploi développement économique)

Objectif: Réduire de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne régionale

Un objectif chiffré à atteindre en 2020 :

Une réduction de 50% des 10 points d'écart de taux de chômage par rapport au niveau régional

Objet de l'indicateur	Indicateur	Plaine Commune	Région Ile-de-France	Ecart constaté
Dynamisme économique du territoire	Revenu médian fiscal par unité de consommation ¹⁹	11 980€	21 791€	-45%
Situation de l'emploi	Taux de chômage ²⁰	22%	12%	10 pts
Accompagnement des demandeurs d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi par portefeuille ²¹	Chiffres fournis agence par agence et annexés au volet stratégique		

¹⁹ INSEE 2011

²⁰ INSEE 2011

²¹ Données Pôle Emploi au 1^{er} septembre 2014 en annexe du contrat. Données actualisées deux fois par an.

Nota : le nombre de demandeurs d'emploi ne concerne que les demandeurs d'emploi en portefeuilles et ne prend pas en compte les DE en co-traitance ou suivi par un prestataire/partenaire

Les statistiques sont sur un maillage d'agences : le territoire des 6 agences Pôle Emploi sur Plaine Commune ne correspond pas au seul territoire de Plaine Commune (la zone de compétence de l'agence de La Courneuve

Dynamisme économique du territoire	Taux de création d'entreprises	18,5%	15%	
Pérennité des entreprises créées sur le territoire	Taux de survie à 5 ans des entreprises du territoire ²²	40%	49,3%	9 pts
Adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins de la population	Taux de couverture des besoins en mode d'accueil ²³	63%		

Les constats partagés :

Le territoire de Plaine Commune jouit **d'une vitalité économique très importante**. A cet égard, le Contrat de Développement Territorial (2014-2030) rappelle que la progression de l'emploi privé y était en 2011 deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région. On compte ainsi sur Plaine Commune 30 000 emplois de plus qu'il y a dix ans²⁴. Cette augmentation a bénéficié avant tout au secteur tertiaire et au BTP²⁵.

Cependant, ce dynamisme ne profite pas aux habitants de Plaine Commune et ce pour plusieurs raisons. Si la fonction industrielle du territoire persiste, ce sont bel et bien les grands groupes tertiaires qui alimentent l'essentiel du développement économique de Plaine Commune en s'y implantant. Citons pour exemple Orange, Véolia, Générali ou encore SFR, dont les besoins en main d'œuvre et les prérequis de recrutement sont bien trop éloignés des caractéristiques de la main d'œuvre locale. Selon l'INSEE, en 2011, **26% des emplois du territoire sont des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures alors que seule 8% de la population active du territoire entre aujourd'hui dans cette catégorie**. Inversement, le territoire ne compte que 19% d'emplois ouvriers alors que 28% des actifs du territoire sont ouvriers, même si cette part tend à diminuer. A noter cependant également que les emplois du territoire à destination des professions intermédiaires et des employés représentent 50 % des emplois et que 56 % de la population active entre dans ces catégories.

comprend La Courneuve, Le Bourget et Dugny ; les demandeurs d'emploi rattachés à l'agence Melies ne sont pas comptabilisés).

²² Source : CRCI Paris

²³ Observatoire CG93

²⁴ Source CDT

²⁵ Source : Contrat de Développement Territorial de Plaine Commune

La dynamique économique du territoire de Plaine Commune est notamment portée par de grands projets structurants (aménagement des transports en commun du Grand Paris Express, installation de sièges sociaux et d'équipements publics...) pour lesquels des marchés publics et privés importants sont des supports à la mise en œuvre de clauses sociales. Ce levier important d'insertion de publics éloignés de l'emploi doit être systématisé, renforcé avec le déploiement de parcours de formation et davantage diversifié afin de concerner des métiers tertiaires et profiter ainsi plus facilement aux femmes.

De manière générale, **la population active de Plaine Commune est vulnérable face à l'emploi**. Parmi les freins, on notera le faible niveau de qualification par rapport aux besoins du marché du travail local. En effet, **50% de la population active résidant dans l'agglomération est en niveau V ou infra-V²⁶**. Par ailleurs, le taux de couverture des habitants en équipement informatique ainsi que leurs compétences dans l'utilisation des outils numériques renforcent leur manque d'autonomie face à la dématérialisation de l'offre d'emploi.

L'inadéquation entre les compétences de la population active et les besoins des entreprises du territoire constitue la priorité d'intervention de la Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune, missionnée par l'Etat sur le volet Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée. Une étude GPECT réalisée en 2012 a permis d'identifier 20 métiers porteurs et en tension du territoire, supports pour la mobilisation de dispositifs de sensibilisation et de formation des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur le droit commun, les financements privés des OPCA et les fonds européens.

On notera également **les problématiques de mobilité** engendrées d'une part par une difficulté à se repérer dans l'espace urbain en raison de problématiques de langue ou d'illettrisme et d'autre part par l'existence d'un réseau de transports en commun certes dense mais inégalement réparti sur le territoire et la difficulté concrète à se déplacer dans un temps raisonnable à l'intérieur comme en dehors du territoire. Vient s'ajouter à ces difficultés une **couverture insuffisante des besoins en matière de garde d'enfant**. L'offre de modes d'accueil de la petite enfance reste insatisfaisante, tant en quantité qu'en qualité, au regard du taux de natalité et de la structure des familles, ainsi que des caractéristiques des emplois (horaires éclatés ou décalés, temps partiel), et fait obstacle à l'accès à l'emploi, notamment des femmes. Enfin, pour une part non négligeable de la population, on note également **un problème de maîtrise de la langue française** qui rend difficile aussi bien la recherche d'emploi que l'accès à la qualification.

Enfin, **la population du territoire de Plaine Commune concentre un certain nombre de caractéristiques dont on sait qu'elles engendrent des discriminations à l'emploi**, qu'il s'agisse de l'origine réelle ou supposée à une ethnie, une race ou une religion en raison de la part importante de population immigrée originaire de pays hors Union Européenne, du nom – pour les mêmes raisons -, ou encore de l'adresse, nombre de villes et quartiers de Plaine Commune souffrant d'une image négative notamment auprès des employeurs situés en dehors de l'agglomération.

L'ensemble de ces facteurs se traduit par un **taux de chômage important, en hausse, qui s'élevait en 2011 à 22% contre 12% à l'échelle régionale**²⁷. Le taux d'activité est particulièrement faible chez les jeunes (41,3% des femmes âgées de 15 à 24 ans, 44,4% chez les hommes âgés de 15 à 24 ans)²⁸.

En plus de cette vulnérabilité face à l'emploi, **la dynamique locale de création d'entreprises est encore fragile**, avec un taux de pérennité des entreprises créées inférieur à la moyenne régionale : 40% des entreprises créées sur Plaine Commune existent encore après 5 ans contre près de 50% au niveau régional²⁹. La dynamique entrepreneuriale individuelle semble plus faible qu'à l'échelle de la région, ou toutefois moins formalisée, une part non négligeable de l'activité économique du territoire étant informelle et donc non maîtrisable. Ainsi, alors que l'auto-entrepreneuriat représente, selon l'INSEE, 60% de la création d'entreprises au niveau national en 2011, cette proportion est d'à peine 40% pour le territoire de Plaine Commune. **En termes d'accompagnement des entreprises**, force est de constater la difficulté que connaissent les entrepreneurs du territoire à se saisir des aides à la création d'entreprise, reflet en grande partie d'un **dispositif de droit commun dont il faut améliorer la lisibilité et l'adaptation aux spécificités du territoire**. De même on peut émettre l'hypothèse d'une difficulté d'accès à certains dispositifs d'accompagnement au développement, avec pour exemple un taux de réponse à l'appel à projet francilien PM'UP de seulement 6%. Certains dispositifs d'accompagnement axés sur l'innovation sont parfois en décalage avec les réalités du territoire même si une partie des créateurs rentrent dans les logiques proposées. Par ailleurs, divers obstacles – dont **l'insuffisance de l'offre de locaux d'immobilier d'entreprise à prix abordables** – rendent difficile d'offrir des parcours résidentiels cohérents pour l'accueil, le développement et le relogement des petites entreprises du territoire à des conditions économiques et financières admissibles. Cette problématique est à lier aux enjeux de mixité fonctionnelle dans les quartiers (cf. thématique Habitat et Cadre de Vie).

Quant aux commerces, on dénombre près de 4500 établissements actifs, avec une progression de 6% sur la période 2002-2013³⁰.

L'économie sociale et solidaire est très présente sur le territoire, et représente un potentiel de création d'emplois important ; en effet L'ess est sur notre territoire le 1^{er} créateur d'emploi local . et au plan national c'est l'un des secteurs les plus dynamiques qui a notamment connu une progression de 18% en 2010-2011.

Des moyens déployés qui doivent être renforcés et adaptés à la réalité du territoire et des besoins

Afin de profiter du dynamisme économique observé sur le territoire, et de surmonter les difficultés évoquées, de nombreux dispositifs de droit commun sont déployés sur le territoire par les différents partenaires. Il s'agit de s'appuyer sur les dispositifs existants, tout en améliorant leur lisibilité et leur articulation. Ces dispositifs méritent également d'être développés et davantage adaptés aux spécificités de la population.

²⁷ INSEE 2011

²⁸ Données sexuées kit CGET, 2015

²⁹ Source issue du CDT

³⁰ Source ???

En matière d’accompagnement vers et dans l’emploi, la Maison de l’Emploi (dont les champs d’action couvrent l’ANRU, RSA, PLIE et Mission Locale) assure, entre autres, la mise en place et le suivi des clauses d’insertion. Pôle Emploi s’est également engagé dans la convention tripartite³¹ 2015-2018 à cibler son action vers les publics qui en ont le plus besoin, ce qui se traduit par un nombre croissant de demandeurs d’emploi accompagnés de manière renforcée, un accompagnement spécifique pour les publics de moins de 26 ans ainsi que la mise en place de Clubs ambition réussite³². Compte tenu du nombre de demandeurs d’emploi et du taux de chômage sur le territoire de Plaine Commune, les services et mesures destinés aux demandeurs d’emploi habitant dans les quartiers prioritaires doivent faire l’objet d’actions particulières et de moyens adaptés

Autre levier d’action très présent sur le territoire : les **Structures d’Insertion par l’Activité Economique**, véritable acteur local d’inclusion sociale : 24 SIAE, dont 15 ACI (chantier d’insertion), 1 association intermédiaire, 7 entreprises d’insertion – qui disposent de l’appui d’un réseau départemental, avec une antenne dédiée au territoire de Plaine Commune, qui fédère l’ensemble des structures. Le travail de structuration et l’inscription dans un réseau de ces entités doit être poursuivi. Pôle Emploi pilote, l’insertion par l’activité économique au niveau du territoire de Plaine Commune, en concertation avec les partenaires intervenant sur ce sujet à Plaine Commune. Les orientations sur les SIAE par l’ensemble des prescripteurs dont Pôle Emploi et Plaine Commune doivent être poursuivies et accentuées, avec une attention particulière portée aux publics prioritaires (femmes, jeunes, etc.).

L’offre de formation, pas toujours adaptée, doit être analysée en fonction des besoins des publics issus des quartiers prioritaires et des besoins de recrutement des entreprises des bassins d’emploi franciliens et limitrophes avec l’objectif double d’améliorer l’employabilité des habitants des quartiers prioritaires, et de répondre aux objectifs du marché du travail. Une première étude montre notamment un manque de formations de remise à niveau, de base, notamment savoirs de base et langue française (passage du niveau 5 au niveau 4). Les dispositifs de formation à la langue française et de lutte contre l’illettrisme, éclatés entre de multiples institutions, ne permettent pas de couvrir tous les types de besoins, notamment ceux bien spécifiques des personnes en emploi.

Pour répondre à **l’enjeu des modes d’accueil**, de nouveaux acteurs apparaissent, face au modèle de la crèche publique, à travers les crèches d’entreprise et les acteurs de l’ESS dont les pratiques de coopération sont croissantes (associations gérant des multi-accueils, crèches familiales et micro crèches ; des crèches parentales et des maisons d’assistantes maternelles). Ces nouveaux acteurs ont cependant du mal à se consolider dans un système qui privilégie les marchés publics et la réservation de berceaux.

Sur l’accompagnement à la création et au développement d’entreprises, plusieurs dispositifs de droit commun ont été mis en place par Pôle Emploi et Plaine Commune, notamment des prestations

d'évaluation de projets, un partenariat avec l'ADIE, un numéro unique qui permet d'orienter les structures vers Cité Lab qui aide les porteurs à passer de l'idée au projet, et la MIEL qui accompagnent les créateurs d'entreprise. Initiatives Plaine Commune est également un levier pour soutenir financièrement l'entrepreneuriat. On notera également l'association Plaine Commune Promotion qui s'est donné pour vocation de favoriser le rayonnement des entreprises du territoire.

Le parcours résidentiel est accompagné notamment par des outils tels que les pépinières d'entreprises gérées en délégation de service public par la MIEL (Maison de l'Initiative Economique et Locale) et les ateliers artisanaux de Villetaneuse. Les premières solutions de coworking sont en cours de démarrage ou de constitution. L'offre immobilière privée de locaux de petite taille reste cependant concentrée sur Saint-Denis et Saint-Ouen, et il manque des outils exhaustifs concernant les locaux des bailleurs sociaux (LCR et commerciaux).

Pour l'économie sociale et solidaire, le réseau **d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire** apparaît géographiquement éclaté et peu lisible. La Région finance des couveuses, incubateurs et Coopératives d'activité et d'emploi qui accueillent un trop faible nombre d'habitants du territoire. Les moyens consacrés aux principaux outils d'accompagnement technique et financier sont insuffisants pour répondre aux phénomènes de changement d'échelle et de projets complexes de coopération économique soutenus par Plaine Commune. Le besoin se fait sentir de mieux mobiliser le système d'accompagnement à la création de l'entreprise classique au bénéfice de l'ESS, à la faveur de la loi du 31 juillet 2014 et de l'ouverture du périmètre de l'ESS par l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale). Une attention particulière est à porter notamment sur l'immobilier d'activité, notamment pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui forment une bonne part du tissu local de l'ESS.

Enfin, sur la question des commerces, dans un contexte d'évolution des modes de consommation et de distribution, de concurrence accrue et de transformation de son territoire, la communauté d'agglomération a souhaité réactualiser le Schéma de Cohérence Commerciale (SCOM) du territoire. L'implantation du commerce dans les quartiers prioritaires est une problématique complexe, à lier avec les enjeux de mixité fonctionnelle (cf Thématique Habitat et cadre de vie).

Les priorités 2015-2020

Les entreprises souhaitant s'implanter ou se créer sur le territoire doivent donc bénéficier d'un **accompagnement renforcé** afin de favoriser leur développement et leur pérennisation et de devenir de véritables leviers pour la création d'emploi.

Les nouveaux « territoires entrepreneurs » – se substituant aux Zones Franches Urbaines (ZFU) – contribuent à cette stratégie.

En termes d'accès à l'emploi, le territoire pâtit encore d'un droit commun encore inégalement mobilisé sur le territoire en quantité, et de dispositifs pas toujours adaptés aux besoins des habitants. Le développement d'une stratégie partagée doit s'appuyer sur une meilleure complémentarité entre Pôle emploi, Plaine Commune et leurs partenaires sur les volets emploi, formation, insertion, et

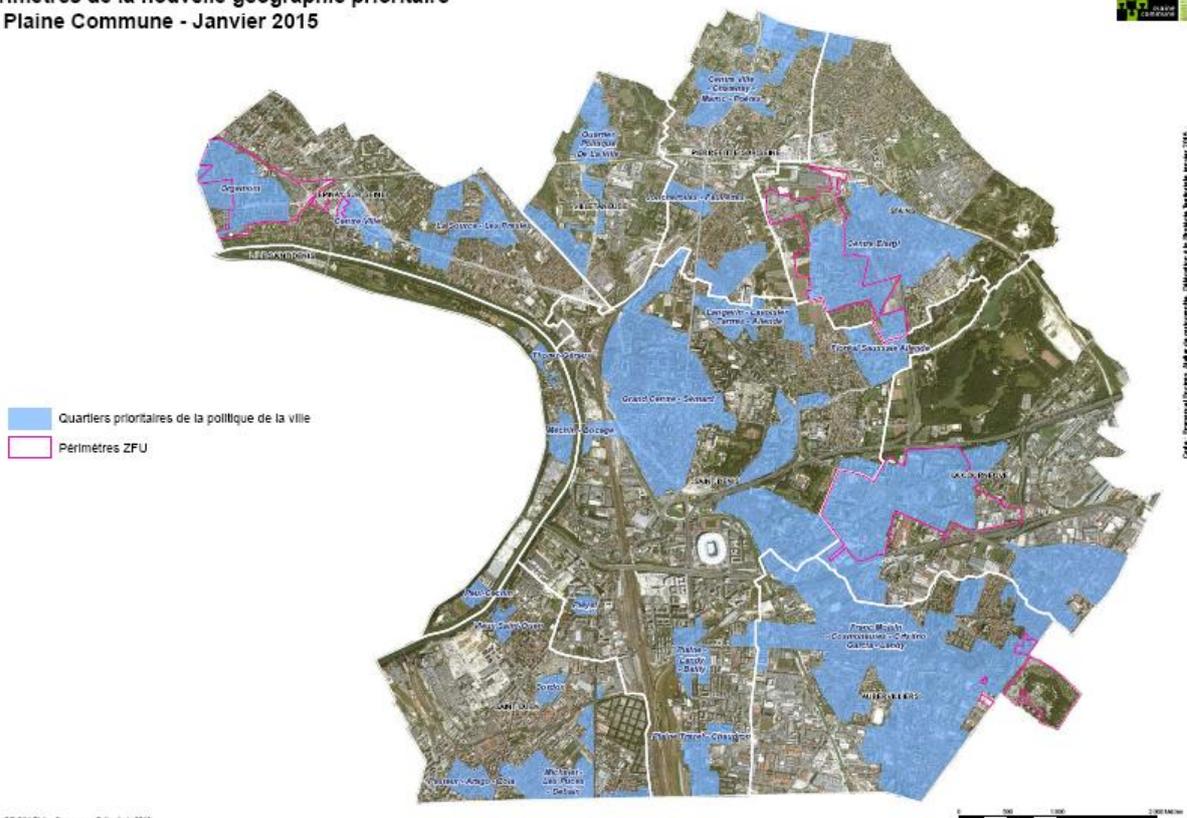
développement économique (et en lien avec les thématiques de santé, habitat) afin de lever les freins à l'emploi et de renforcer les liens entre acteurs économiques et habitants du territoire.

L'ensemble des actions mises en œuvre doivent bénéficier particulièrement aux publics les plus fragiles des quartiers prioritaires.

Des priorités pour la période à venir :

- Renforcer les dispositifs et moyens d'accompagnement vers l'emploi
- Développer une offre de formation territorialisée axée sur la remise à niveau des demandeurs d'emploi accompagnés, en lien avec les besoins du marché du travail local et des entreprises
- Lever les freins à l'emploi, en développant :
 - l'offre de modes de garde en quantité et en variant les formes
 - l'accès à la mobilité
 - l'offre linguistique
- Entraîner une dynamique de création d'emplois et d'activités adaptés au profil de la population en créant un écosystème favorable au développement endogène, tout en valorisant la coopération économique
- Favoriser et accompagner la création et le développement d'entreprises, notamment les TPE et le secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'implantation de services et de commerces de proximité

Périmètres de la nouvelle géographie prioritaire de Plaine Commune - Janvier 2015



3. Habitat et cadre de vie (pilier habitat et renouvellement urbain)

Des objectifs chiffrés à atteindre en 2020 :

Part du Parc Potentiellement Indigne : 11% au lieu de 18%

Un objectif partagé : Améliorer le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements et les publics des quartiers prioritaires

Objet de l'indicateur	Indicateurs	Plaine Commune	Région	Ecart constaté
Etat du parc de logements (privé et public) et de son peuplement				
<i>Les conditions de logement des ménages du parc social</i>	Part des logements sociaux en situation de sur-occupation lourde <i>Source : Filocom 2013</i>	4,7 %	3,5 %	+1,2 pts
<i>L'ampleur du phénomène de précarité sur le territoire</i>	Part des ménages du parc social avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté <i>Source : Filocom 2013</i>	37,5 %	27,8 %	+9,7 pts
<i>Qualité du parc privé et enjeux d'intervention</i>	Part du PPPI (Parc Potentiellement Indigne) <i>Source : Filocom 2013</i>	18%	4%	+14 pts
<i>Les conditions de logement des ménages du parc privé</i>	Part du locatif privé en situation de sur-occupation <i>Source : Filocom 2013</i>	45%	21%	+ 24 pts
Degré de mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers prioritaires et impacts des PRU première génération				
<i>Le degré de mixité sociale dans les quartiers prioritaires / Les effets de la stratégie de diversification résidentielle des PRU première génération</i>	Part des locataires du parc social <i>Source : Filocom 2013</i>	45%	23%	+22 pts
	Part des locataires du parc privé <i>Source : Filocom 2013</i>	25%	25%	-
	Part des propriétaires occupants <i>Source : Filocom 2013</i>	28%	49%	-21 pts

Les constats partagés

Les fragilités des parcs de logements, social et privé, de l'agglomération renvoient aussi bien à la qualité du bâti qu'à l'occupation des logements.

L'accueil de tous les profils de ménages, et notamment les plus fragiles, est un principe fondamental de la politique de l'habitat de Plaine Commune qui s'est engagée de longue date dans la production de logements sociaux. Cette offre représente aujourd'hui près de 45% du parc de logements du territoire (contre 25% en Ile-de-France). Des efforts importants sont déployés en matière de production locative sociale : ainsi, entre 2010 et 2012 près de 3 300 logements sociaux neufs ont été créés sur le territoire (ANRU compris). Cet engagement des collectivités et de leurs partenaires a permis de développer et de renouveler de manière importante le patrimoine social communautaire.

Cependant, celui-ci reste fortement concentré dans certains secteurs géographiques : en effet, **les anciens périmètres ZUS accueillent 62% du patrimoine social de l'agglomération**, une donnée à mettre en perspective avec la fonction d'accueil très sociale de ce parc : selon l'Insee, en 2011, **37,5% des ménages locataires d'un logement social ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et 19% sont des familles monoparentales**. Si le rôle du parc social, essentiel, est sans cesse réaffirmé par les acteurs du territoire, la concentration géographique de l'offre et avec elle des situations de précarité et de fragilité invite à une vigilance particulière.

Une autre problématique d'ampleur se pose aujourd'hui : selon les données Filocom, **l'habitat privé dégradé représente, en 2013, 18% du parc de logements intercommunal**. Plaine Commune compterait 14 000 logements privés potentiellement indignes, soit 45 % du PPPI départemental. Ce constat est, là encore, à mettre en perspective avec les caractéristiques socio-économiques des ménages occupants : le parc locatif privé accueille des ménages en difficulté jouant un rôle de parc social de fait. Cela se traduit notamment par **un phénomène de suroccupation qui concerne 45% des logements locatifs privés** et une surreprésentation des ménages très modestes : en 2011, **près de 45% des locataires du parc privé vivent sous le seuil de pauvreté (INSEE), une part supérieure à celle observée dans le parc social**. La conjonction de facteurs tels que la précarité, la faible qualité du bâti et l'inadaptation typologique des logements au regard des caractéristiques des ménages interroge les conditions de vie offertes dans certains segments du parc privé de Plaine commune.

Une autre série de constats porte sur le fonctionnement des quartiers, un élargissement de la focale qui permet de dépasser le logement pour s'intéresser à la question plus large du cadre de vie. Si la mise en place de démarches GUP a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants, les quartiers prioritaires restent concernés par des problématiques prégnantes que sont :

- Les comportements peu regardants des propriétaires de véhicules automobiles qui dégradent l'espace public : épavisation, mécanique sauvage, stationnement sauvage
- Le manque de propreté de l'espace public et privé : présence de nuisibles (pigeons...), jet d'ordures par les fenêtres, dépôts sauvages récurrents / encombrants
- Une appropriation déviante et excluante par certains individus des espaces privés et publics qui mettent en péril la tranquillité publique et peuvent contribuer à renforcer un sentiment d'insécurité : occupation de halls, vandalisme sur l'éclairage public...

Ces constats sont à mettre en perspective avec les actions et interventions menées par les collectivités et leurs partenaires pour améliorer les conditions de logement et plus largement la qualité de vie des habitants du territoire. Des actions qui sont à poursuivre au regard de la prégnance des besoins.

Un processus de renouvellement urbain qui nécessite d'être poursuivi

Les PRU première génération ont eu un impact positif sur le cadre de vie des habitants

Plaine Commune s'est engagée dès 2005 aux côtés des villes et de l'ensemble des partenaires (Etat, bailleurs sociaux...) dans un Contrat territorial de rénovation urbaine ambitieux. Les effets sur la population sont également très importants : près d'un habitant sur trois étant de fait concerné.

Les grands chiffres du PRU* :

Un programme ambitieux

- Plus de 4 200 logements sociaux démolis et autant de reconstruits (y compris foyers)
- Construction de 3500 logements diversifiés (sur site et hors site)
- Plus de 12 500 logements réhabilités et autant de résidentialisés
 - 120 000 habitants concernés

Le bilan des PRU première génération est positif et a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'engagement des différents partenaires a globalement permis de mettre en œuvre des projets innovants adaptés aux réalités territoriales. L'une des principales ambitions du CTRU était d'inscrire les quartiers d'habitat social dans le tissu urbain « traditionnel », de les « raccrocher » au reste du territoire. A cette fin, d'importantes interventions ont été réalisées en vue de désenclaver les quartiers et de rendre leur organisation interne plus lisible (restructuration viaire, réaménagement des espaces extérieurs, résidentialisations...), de diversifier leur fonction essentiellement résidentielle (création d'équipements, renforcement de la desserte en transports en commun...) et d'améliorer les conditions de logements des habitants des quartiers (réhabilitation des bâtiments afin d'améliorer leur qualité et, en particulier, leur performance énergétique en vue de réduire les charges des locataires).

Les efforts doivent néanmoins être poursuivis pour assurer une transformation en profondeur de certains quartiers déjà engagés dans un PRU et prolongés aux secteurs présentant des dysfonctionnements urbains importants n'ayant pas encore bénéficié d'un tel programme.

Le processus de rénovation urbaine est aujourd'hui au milieu du gué. Sur certains quartiers ayant fait l'objet d'un PRU première génération, les effets des PRU, encore insuffisants, donnent le sentiment que les projets sont inachevés. La poursuite des efforts est essentielle et constitue la garantie de l'atteinte des ambitions définies initialement et de la pérennisation des lourds investissements réalisés ces dernières années. Par ailleurs, d'autres quartiers, non-inscrits au CTRU, présentent aujourd'hui d'importants besoins d'intervention.

Des dispositifs de lutte contre l'habitat privé dégradé ont été mis en place

Le PLH de Plaine Commune 2010-2015 fait de la requalification du parc privé et de la lutte contre l'habitat indigne une priorité. Dans cette perspective, le territoire s'est appuyé sur différents outils incitatifs : plans de sauvegarde, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (8 OPAH ont été déployées sur le territoire)... Plaine Commune pilote également des dispositifs opérationnels (opérations de restauration immobilière, opérations de résorption de l'habitat insalubre) et partenariaux (protocoles de lutte contre l'habitat indigne pilotés par Plaine Commune en lien avec les villes). Par ailleurs, Aubervilliers, Saint-Ouen et Saint-Denis bénéficient du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui articule les volets incitatifs, coercitifs et aménagement.

Enfin, Plaine Commune intervient sur le volet préventif en lien avec l'ADIL sur certaines villes ou via une veille sur les adresses situées en secteurs diffus. Elle a d'ores et déjà identifié 17 copropriétés de plus de 200 lots sur son territoire, qui méritent une attention particulière.

Aujourd'hui, près de 500 logements privés sont réhabilités chaque année, ce qui est conséquent mais insuffisant au regard des besoins. Pour se rapprocher de la moyenne régionale en matière d'habitat indigne (à peine plus de 4% des résidences principales seraient indignes en Ile-de-France), il faudrait réhabiliter 1 500 logements privés en moyenne par an.

L'inscription de quartiers d'habitat privé dans la nouvelle géographie prioritaire et la prolongation du processus de renouvellement du tissu d'habitat privé (dans la continuité des actions menées dans le cadre du PNRQAD) constitue une opportunité de déployer des moyens renforcés sur ces secteurs.

La mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP) structurée n'a toutefois pas permis de répondre à toutes les problématiques et qui pose la question de sa généralisation aux autres quartiers prioritaires

Des démarches structurées de Gestion Urbaine de Proximité ont été déployées pour accompagner la rénovation urbaine. De manière générale, la GUP a permis de partager la connaissance entre les différentes parties prenantes (collectivités, bailleurs sociaux...) rendant possible une plus grande réactivité dans la résolution des problèmes. Par ailleurs, la mise en place de démarches GUP a été l'occasion d'associer les habitants à la dynamique de changement à l'œuvre sur leur quartier à travers la mise en place d'actions de concertation (association des habitants au choix des aménagements urbains, projets culturels et artistiques), d'appropriation du nouveau cadre de vie et fonctionnement du quartier (participation à l'entretien du quartier, sensibilisation et actions pédagogiques autour de la résidentialisation, de la propreté) ou du logement rénové/neuf (appartements pédagogiques, atelier bricolage...).

Néanmoins, les problématiques persistent : malpropreté, mésusages, appropriation déviante de l'espace public (cf. supra)... Il apparaît donc nécessaire d'adapter la GUP aux nouveaux fonctionnements et usages des quartiers au sortir des PRU et, par ailleurs, de conforter/renforcer les actions auprès des habitants en vue de garantir leur appropriation du nouveau cadre de vie. Cet aspect est fondamental, une bonne gestion des quartiers constituant une des conditions de la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Ainsi, la fin de la phase opérationnelle de la rénovation urbaine (fin des chantiers...) dans certains quartiers ne doit pas sonner le glas de l'investissement partenarial dont ils ont bénéficié jusqu'à aujourd'hui.

Les priorités 2015-2020

Les principes fondamentaux de la stratégie habitat

L'élaboration d'une stratégie habitat passe nécessairement par l'engagement d'une réflexion partenariale sur les équilibres sociaux au sein du parc social et plus largement au sein de l'agglomération. Répondre aux enjeux de « peuplement » tels qu'ils se posent sur le territoire de Plaine Commune suppose d'élargir la focale : avec 65% du territoire en géographie prioritaire et une fonction ancienne d'accueil des plus fragiles, on ne peut se contenter de poser la question des équilibres de peuplement à une échelle communautaire et encore moins à l'échelle des quartiers. Le prisme métropolitain prévaut ici, puisqu'il s'agit de réinterroger la spécialisation résidentielle de Plaine Commune (et plus largement de la Seine-Saint-Denis) au sein du Grand Paris.

Néanmoins, dans l'attente de la formalisation d'une politique d'échelle métropolitaine, les bases d'une action collective devront être posées entre Plaine Commune et ses partenaires (les 9 villes, les bailleurs sociaux, l'Etat et les différents réservataires) à travers notamment la définition de critères partagés d'attribution des logements sociaux et, plus largement, l'élaboration d'une stratégie de « peuplement ». Ces grands principes stratégiques seront déclinés opérationnellement à travers notamment le lancement d'une conférence intercommunale du logement, et la formalisation d'une convention Etat / bailleurs / collectivités « fixant les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale »³³. Il s'agit notamment de s'accorder sur une politique d'attribution des logements locatifs sociaux en veillant à ne pas aggraver la situation de certains quartiers voire patrimoines en proie à des phénomènes de fragilisation. La charte d'attribution devra ainsi permettre de concilier les objectifs de mixité sociale et de droit au logement et sera déclinée dans le cadre du PLH en cours d'élaboration et du NPNRU.

Autre principe fondamental à réaffirmer : la poursuite de la diversification résidentielle, véritable levier pour introduire de la mixité dans les quartiers d'habitat social. Si la production d'offres en accession (privée et sociale) est essentielle compte tenu de la faible proportion de propriétaires occupants sur le territoire (28 % sur Plaine Commune contre 49% à l'échelle régionale, selon Filocom 2013), elle reste difficile à développer dans le contexte de marché actuel et en particulier dans certains secteurs du nord de l'agglomération. Afin de garantir l'atteinte des objectifs et la réalisation effective de toutes les opérations dans de bonnes conditions, un pilotage concerté des objectifs de diversification résidentielle et de programmation de l'habitat est nécessaire. Par ailleurs une vigilance particulière devra être portée aux produits développés. En effet, la réussite des programmes de diversification dans les zones ANRU repose sur l'attractivité des offres proposées à la fois sur le plan financier (le coût est essentiel : logique de compensation localisation/prix), et spatial (formes urbaines et environnement direct). Pour l'ensemble de l'agglomération, la stratégie de diversification (type de produits, publics visés, typologies urbaines, calendrier) territorialisée à l'échelle des quartiers sera précisée notamment dans le cadre du PLH et du NPNRU.

³³ Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

La création d'offres de diversification résidentielle ne devra pas se faire au détriment de la production locative sociale (PLUS-PLAI), qui reste une priorité pour Plaine Commune. Compte tenu des besoins et des caractéristiques de la population, le parc social reste un moyen pour fluidifier les parcours résidentiels des habitants et améliorer les conditions de logements d'un certain nombre d'entre eux, notamment dans le cas de périmètres opérationnels des programmes de renouvellement des quartiers anciens dégradés ou de copropriétés en difficulté. L'objectif de mixité sociale dans les quartiers prioritaires devra conduire à territorialiser prioritairement l'offre de logements sociaux hors de ces quartiers, notamment dans les secteurs où la proportion de logements sociaux dépasse 50%.³⁴. Dans le cadre d'un travail partenarial (Etat, Plaine Commune, villes, bailleurs), des dérogations pourront être actées pour autoriser le développement futur de logements sociaux dans certains quartiers prioritaires lorsque cela paraît pertinent et ne remet pas en cause l'objectif de mixité sociale. Ces périmètres ainsi que le niveau de production de logements sociaux seront définis dans le cadre du PLH en cours d'élaboration, en articulation avec le volet opérationnel du contrat de ville.

Dans cette logique, la dérogation en matière de plafonds de ressources au sein du parc social sera reconduite et étendue à l'ensemble des quartiers prioritaires politique de la ville du territoire de Plaine Commune

Tous ces éléments invitent à la mise en place d'un pilotage fort et intégré de la politique habitat (le futur Programme Local de l'Habitat) et des opérations de rénovation urbaine ou de résorption de l'habitat insalubre, et, plus largement du contrat de ville.

La poursuite de la rénovation à travers le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), comme levier de la transformation durable des quartiers

Sur les 200 quartiers retenus au niveau national (178 en métropole et 22 en outre-mer), **14 quartiers sont situés sur le territoire de Plaine Commune, dont un projet en commun avec Est Ensemble (Pantin)**. Cette décision s'appuie à la fois sur le constat partagé qu'une transformation durable des quartiers ne pourra se faire qu'à travers la poursuite du processus de rénovation urbaine et que la persistance des difficultés sociales sur le territoire appelle la mise en place de réponses fortes.

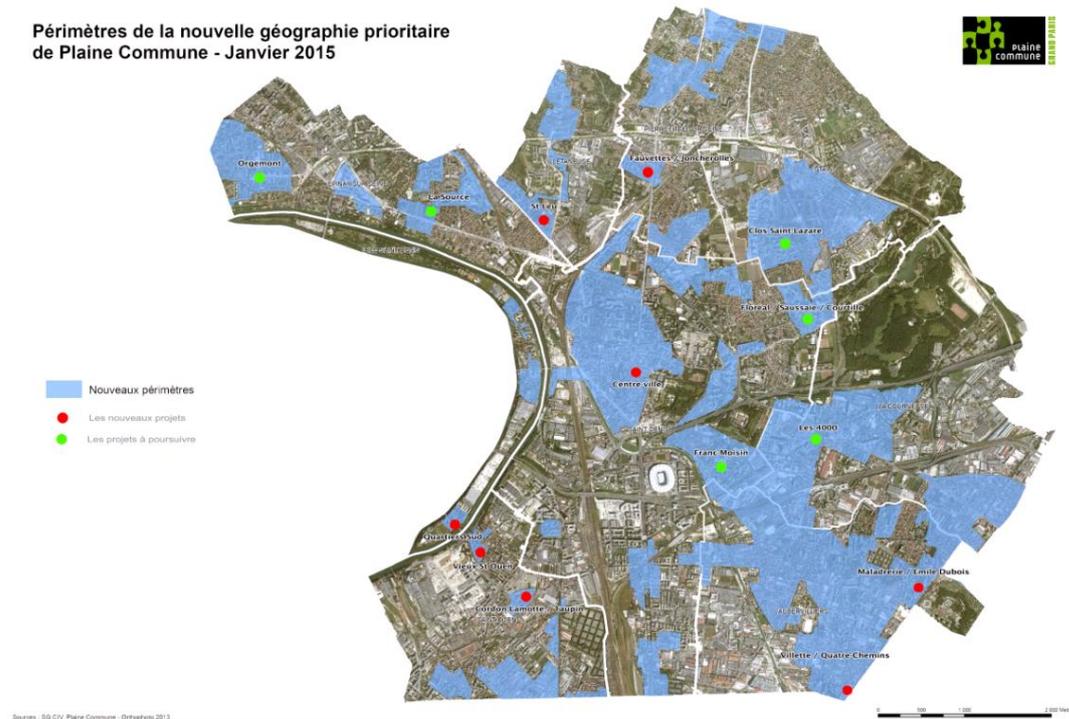
³⁴ Conformément à ce qui est réaffirmé lors du comité interministériel du 6 mars 2015

La poursuite du processus de renouvellement urbain sur le territoire de Plaine Commune

Villes	Quartiers fléchés dans le NPNRU
Aubervilliers	La Villette / Quatre chemins
	Maladrerie / Emile-Dubois
La Courneuve	Les 4000
Saint-Denis	Les Franc-Moisins
	Floréal, Saussaie, Courtilles
	Centre-ville
Epinay-sur-Seine	Orgemont
	La Source
Stains	Clos Saint-Lazare
Villetaneuse	Saint-Leu
Ile-Saint-Denis / Saint-Ouen	Quartier Sud
Saint-Ouen	Cordon / La Motte Taupin
	Vieux Saint-Ouen
Pierrefitte-sur-Seine	Joncherolles Fauvettes

Source : dossier de presse du 16 décembre 2014,
« Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 »

Périmètres de la nouvelle géographie prioritaire de Plaine Commune - Janvier 2015



Des projets d'intérêt régional, inscrits au CPER Ile-de-France 2015-2020, compléteront cette liste.

De manière générale, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) approuvé par le Conseil d'Administration de L'ANRU du 15 décembre 2014 reconnaît la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement des différents partenaires sur les secteurs dont l'ampleur des dysfonctionnements urbains a justifié leur inscription sur la liste des quartiers d'intérêt national.

Tirant le bilan du PNRU, et dans la logique de la Loi Lamy, quatre axes stratégiques sont mis en avant par l'Etat :

- La participation des habitants qui bénéficient du programme, à toutes les phases de sa réalisation, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés.
- Le portage des projets au niveau des agglomérations : l'arrimage des projets de rénovation urbaine aux dynamiques des agglomérations dans leur ensemble dans une approche intégrée (contrats de ville intercommunaux).
- L'ambition assumée de la mixité : le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs.
- L'ambition pour une ville durable, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'Eco quartiers.

Sur le plan urbain, ces objectifs se déclinent selon les orientations suivantes :

- Augmentation de la diversité de l'habitat et favoriser la mixité fonctionnelle (équipements, services, activités économiques),
- Adaptation de la densité du quartier à ses caractéristiques programmatiques, aux fonctions urbaines qu'il remplit, plus généralement à son environnement.
- Amélioration de l'ouverture des quartiers, des transports et de la mobilité des habitants,
- Efficacité énergétique et environnementale à l'échelle du quartier (notamment pour la maîtrise des charges des locataires),
- Rénovation énergétique de l'habitat,
- Evolutivité de l'environnement urbain et du bâti,
- Conception des espaces de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté.

Les priorités du contrat de ville de Plaine Commune en matière de renouvellement urbain ont été définies sur la base des besoins définis et le bilan des actions menées aussi bien dans le cadre des Projets de rénovation urbaine que des politiques de droit commun, telles que le Programme local de l'habitat. Le NPNRU ouvre des perspectives intéressantes pour la poursuite du renouvellement urbain. Une vigilance particulière devra être portée à la réalisation des ambitions de mixité sociale et fonctionnelle (développement de l'offre de locaux d'activités, remise à niveau et développement de l'offre d'équipements) dans les quartiers. Ces ambitions seront atteintes à condition d'inscrire le processus de renouvellement urbain dans les stratégies menées à l'échelle communautaire, en matière de développement économique, de mobilité et d'habitat (définition d'une politique de peuplement intercommunale, programmation d'offres de diversification résidentielle...). Les nouveaux PRU devront s'inscrire dans une logique de projet élargie et une approche multiscalair : le site de projet, le quartier vécu (correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : les écoles, les équipements sportifs, les commerces...), la ville, l'agglomération.

Le PLH et le CDT s'accordent sur la nécessité de poursuivre les actions de renouvellement urbain engagées afin « d'élever la qualité de l'habitat, condition du vivre ensemble et de l'attractivité du territoire » et d'atteindre l'objectif de mixité sociale et fonctionnelle poursuivi. Cette ambition ne pourra être atteinte sans l'inscription des PRU dans une stratégie plus globale. En effet, la première vague de projets ayant eu peu d'impacts sur l'occupation sociale des quartiers concernés, l'enjeu de la mixité reste entièrement posé.

Les principes fondamentaux de la Gestion Urbaine de proximité

La pérennisation et la nécessaire évolution des démarches de GUP mises en place dans le cadre des premiers Projets de Rénovation Urbaine sont essentielles à plusieurs titres.

Le NPNRU doit être l'occasion de capitaliser sur ces démarches en vue de les rendre encore plus opérantes et efficaces dans la prévention et la résolution des situations. La première étape sera de définir en amont les axes prioritaires d'intervention de la GUP (dans le cadre du contrat de ville) en vue de formaliser une stratégie communautaire claire vis-à-vis des partenaires.

Il existe également des marges d'amélioration en matière de gouvernance : il apparaît essentiel de renforcer le portage politique de la GUP (élus et décisionnaires) pour « légitimer la démarche » (valider les axes stratégiques, le bilan et le programme d'actions). En parallèle, la pérennisation des démarches de gestion urbaine de proximité passe nécessairement par l'implication de l'ensemble des partenaires. Il semble important de renforcer la démarche, via la signature de **chartes d'engagement réciproques (annexées au contrat de ville) entre les bailleurs, l'Etat, Plaine Commune et les villes**, afin d'engager véritablement les différentes parties prenantes et de conforter la gestion urbaine de proximité comme un outil indispensable de la transformation des quartiers. Les bailleurs sociaux devront définir dans le cadre de cette **charte d'engagement** un programme d'actions prévisionnel répondant aux besoins des quartiers en vue d'améliorer les conditions de vie et le service rendu aux locataires. La signature de cette charte devra intervenir avant la fin de l'année 2015 pour que les bailleurs puissent bénéficier de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2016.

Il existe également un enjeu d'élargissement de la GUP à certains secteurs. Des quartiers non concernés par la rénovation urbaine présentent aujourd'hui de lourdes problématiques de gestion invitant à une généralisation de la GUP à l'ensemble des quartiers prioritaires. Par ailleurs, se pose la question de la gestion du tissu urbain composé d'habitat privé intégrée à la géographie prioritaire. Les conditions, techniques mais aussi financières, d'une telle généralisation devront être étudiées.

Enfin et c'est une dimension essentielle de la GUP, il s'agira d'assurer le passage d'une GUP institutionnelle à une GUP participative. Des actions mises en place dans le cadre des PRU première génération pourront servir de base à l'instauration d'une telle démarche. Au-delà, l'idée est bien de signifier aux habitants la volonté des pouvoirs publics de leur offrir un cadre de vie de qualité.

Des priorités définies pour la période à venir :

- Lutter contre la ségrégation socio-spatiale en améliorant les équilibres sociaux et la diversité de l'habitat
- Lutter contre l'habitat privé dégradé en renforçant les interventions sur le parc indigne
- Poursuivre l'intervention sur le parc social et privé notamment via le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine
- Pérenniser et systématiser le dispositif partenarial de la gestion urbaine de proximité pour améliorer les conditions de vie, notamment dans l'espace public
- Améliorer l'accès aux services publics dans les quartiers
- Accompagner les mutations urbaines par des projets sociaux et culturels participatifs

4. Santé (pilier cohésion sociale)

Un objectif partagé : Améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Île-de-France

Un objectif chiffré à atteindre à horizon 2020 :

Taux d'incidence de la tuberculose :

Taux de prévalence de l'obésité adulte :

Taux de prévalence de l'obésité infantile :

Indicateurs de diagnostic

Objet de l'indicateur	Indicateur	Plaine Commune	Région	Ecart constaté
Evaluation du niveau de vie et d'accès aux soins.	Part des bénéficiaires de la CMU-C dans la population totale en 2011 ³⁵	16%	³⁶	
	Part des bénéficiaires de la CMU-C âgés de moins de 20 ans dans la population des moins de 20 ans en 2011 ³⁷			
	Taux de bénéficiaires de l'APA pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus en 2011 ³⁸			
Niveau de santé	Taux d'incidence de la tuberculose		16,3 cas pour 100 000 habitants ³⁹	
	Taux de prévalence de l'obésité adulte (18-65 ans)			
	Taux de prévalence de l'obésité infantile			

³⁵ Source : diagnostic socio-démographique réalisé dans le cadre du contrat de ville

³⁶ Source : Conseil Régional

³⁸ Source : Conseil Général

³⁹ Source : chiffres 2010, ARS Ile-de-France. Le taux pour la Seine Saint Denis en 2010 était de 31,4 cas soit 477 cas déclarés.

Indicateurs de moyens

Objet de l'indicateur	Indicateur	Plaine Commune	Région	Ecart constaté
Désertification médicale du territoire et mesure de la difficulté à accéder aux soins pour les habitants.				
	Nombre de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants ⁴⁰	64	85	-24%
Mesure de l'offre complémentaire mise en place par les communes en vue de palier l'offre libérale	Nombre de centres municipaux de santé pour 10 000 habitants ⁴¹	6	4	+50%

Les constats partagés

La population de Plaine Commune est confrontée à trois problématiques principales en matière de santé.

Tout d'abord, **son exposition à d'importantes nuisances contribue à détériorer son état de santé.** Ces nuisances renvoient tant au cadre de vie direct qu'est le logement qu'à la qualité de l'environnement plus large. Aujourd'hui, la mauvaise qualité de certains segments du parc de logements (privé principalement), la pollution des sols générée par d'anciennes industries, la présence d'infrastructures de transports produisant d'importantes pollutions (N 1, A 86...) aériennes et sonores...sont autant de facteurs qui fragilisent l'état de santé des habitants de Plaine Commune. Et de fait, on observe sur le territoire une surmortalité significative due à des maladies cardiovasculaires, un taux important d'affections longue durée (psychiatrie, diabète I et II), la présence de pathologies rares telles que la tuberculose et le saturnisme qui ont ressurgi ces dernières années⁴².

A cet état fait, s'ajoute la difficulté des populations à accéder aux soins résultant souvent de problèmes financiers liés à l'absence ou à l'insuffisance de couverture sociale faute de droits ouverts, de couverture complémentaire ou encore de la difficulté à avancer les frais. **Selon l'INSEE, 16% de la population de Plaine Commune bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) contre 13% des habitants de la Seine-Saint-Denis.** Ce chiffre interroge d'ailleurs : ne devrait-il pas être encore supérieur au regard du niveau de précarité de la population ?

⁴⁰ Source : kit de données complémentaires CGET, 2015

⁴² Diagnostic sociodémographique de Plaine Commune, 2014

Enfin, le territoire pâtit d'un sous-équipement en services de santé et d'une présence trop faible des professionnels de santé. En effet, la densité de généralistes à Plaine Commune connaît un décalage de 10 points par rapport à la moyenne régionale. Mais au-delà, c'est de l'absence de spécialistes dont souffre le territoire. Plaine Commune manque par exemple de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes...L'un des exemples les plus marquants étant la sous-représentation des **psychiatres, 5 fois moins présents à Plaine Commune que dans la région**. Des études récentes indiquent qu'entre 15 et 20% des adultes souffrent d'une forme ou d'une autre de trouble mental. Par ailleurs, entre 17 et 22% des adolescents de moins de 18 ans présenteraient des troubles du développement, de comportement ou de problèmes affectifs. Le risque de difficultés psycho-sociales est d'autant plus fort sur un territoire comme Plaine Commune où de nombreux ménages sont exposés à la précarité et à la fragilité. L'éloignement au monde professionnel, des conditions de vie difficiles (en lien notamment avec la qualité du logement occupé...) sont autant de facteurs qui contribuent à accroître les difficultés psycho-sociales des habitants. L'accompagnement et la prise en charge du mal-être des habitants, et notamment des jeunes constituent ainsi de véritables enjeux pour le territoire.

Des politiques communales et intercommunales qui visent à améliorer l'état de santé général de la population

Les collectivités se mobilisent pour améliorer cet état de fait. Ainsi, les villes ont mis en place des **politiques en matière de santé publique et d'accès aux soins ambitieuses** qui se traduisent, notamment, par un taux d'équipement en centres municipaux de santé supérieur à la moyenne régionale. On compte en effet 6 CMS pour 100 000 habitants sur Plaine Commune contre 4 en Ile-de-France. Par ailleurs, les communes s'inscrivent dans une dynamique partenariale (en particulier avec l'ARS) à travers les Contrats Locaux de Santé et les Ateliers Santé Ville qui visent à construire un diagnostic partagé faisant état de la situation sanitaire et socio-économique du territoire et à créer un « lieu d'expression et de démocratie sanitaire » afin de définir une politique de santé adaptée aux besoins des plus vulnérables.

En parallèle, Plaine Commune œuvre à améliorer l'environnement et donc l'état de santé des habitants à travers des initiatives telles que le Plan climat énergie, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement ou encore le Plan de déplacement mettant l'accent sur les mobilités douces.

Il y a, aujourd'hui, une véritable prise de conscience de la nécessité d'agir sur l'état de santé de la population, en témoignent les travaux réalisés aux différentes échelles. Il apparaît nécessaire de renforcer la logique de transversalité entre les actions mises en place et la coordination entre les différents acteurs et partenaires afin de garantir une appréhension globale de l'état de santé des populations, de la situation de l'offre sur le territoire et des conditions d'accès aux soins.

Enfin, il semble que des besoins spécifiques soient aujourd'hui insuffisamment pris en compte en matière de prévention notamment. C'est notamment le cas de la santé mentale, une problématique difficilement objectivable mais au croisement des préoccupations des collectivités et de leurs partenaires, les bailleurs sociaux notamment.

Les priorités 2015-2020

Les enjeux en matière de santé sont multiples. En effet, l'amélioration de l'état de santé de la population passera par la conjonction de leviers d'action, du développement de l'offre de soins en vue de rattraper les écarts aujourd'hui constatés, à l'amélioration de l'accès aux droits, en passant par la poursuite et l'intensification des actions de prévention menées auprès des plus vulnérables... Enfin, l'inscription du territoire dans une stratégie de développement durable, dans la continuité de ce qui est mis en œuvre aujourd'hui, apparaît comme la garantie d'une amélioration à long terme du niveau de santé des habitants du territoire. Ainsi, la lutte contre l'habitat indigne réaffirmée comme une priorité dans le cadre du contrat de ville (cf. thématique habitat et cadre de vie) constitue un levier d'action de la politique de santé des collectivités et contribuera à améliorer l'état de santé des populations. De même, la poursuite de la réhabilitation du parc de logements, social comme privé, permettra à terme d'améliorer le confort (thermique notamment) des habitants et, in fine, leur bien-être. Au-delà, c'est bien le souhait du territoire de promouvoir une politique d'aménagement urbain favorable à la santé des populations qui transparaît, avec comme postulat l'intégration de la santé, et plus largement la qualité de vie des habitants et des usagers, comme composantes à part entière des projets urbains à venir⁴³

Des priorités identifiées pour la période à venir :

- Développer l'accès aux soins sur le territoire
- Favoriser l'accès aux droits à la santé
- Accroître les dispositifs et les lieux de prévention tout particulièrement dans les domaines suivants:
 - *La santé mentale*
 - *Les addictions et conduites à risque*
 - *L'obésité infantile*
- Permettre à chacun de vivre dans un environnement respectueux de sa santé

⁴³ « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils », guide EHESP-DGS, ROUE-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014

5. Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance (pilier cohésion sociale)

Un objectif partagé : Lutter contre les phénomènes qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité des usagers et habitants du territoire

Un objectif chiffré à atteindre à horizon 2020 :

Objet de l'indicateur	Indicateurs	Plaine Commune	Ile-de-France	département	Ecart constaté
Moyens dédiés à la sécurité des habitants	Nombre de fonctionnaires de police affectés par direction	1001	Non communiqué	4073	
Données relatives à la délinquance	Taux de violence crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	12,97	6,3		
	Taux de violence non crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	8,98	4,8		
	Vol avec violences faites aux femmes (faits pour 1000 habitants)	7,65	3,3		

	Evolution des vols avec violence (hors VMA) entre 2013 et 2014	-14,12%	-9.54%		4.58 pts
	Evolution du trafic et de la revente de stupéfiants sans usage entre 2013 et 2014	-12,62%	13.21%		25.84 pts
Moyens dédiés à la sécurité des habitants	Nombre de fonctionnaires de police affectés par direction	1001	Non communiqué	4073	

Si les faits de délinquance sont proportionnellement plus nombreux sur le territoire de Plaine commune qu'au niveau de l'Île de France, l'évolution de ces faits entre 2013 et 2014 montre une baisse plus conséquente au niveau intercommunal que régional et permet d'anticiper une baisse des écarts

Les constats partagés

Le climat social reste tendu dans les quartiers prioritaires, et ce malgré le processus de renouvellement urbain qui a conduit à des améliorations notables du cadre de vie, les moyens déployés en vue de lutter contre la délinquance et les incivilités (CLSPD, police municipale...).

S'il ne constitue pas un indicateur suffisant pour définir l'« ambiance » propre à un territoire, le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie permet de mesurer l'exposition plus ou moins grande des populations aux faits de délinquance et aux incivilités. En l'occurrence, ce nombre est supérieur sur Plaine Commune à la moyenne régionale.

Dans le cadre de l'Agenda 21, des enquêtes avaient permis de qualifier le ressenti des populations vis-à-vis de leur territoire. Le résultat est parlant : 20% des personnes interrogées considèrent la question de l'insécurité comme étant une inquiétude prioritaire et 57,5% déclarent ne pas se sentir en sécurité le soir. Ce sentiment est encore plus prégnant dans certains quartiers particulièrement touchés par les phénomènes de délinquance et de violence. Par exemple, l'ampleur du trafic de stupéfiants rend difficile dans quelques secteurs de l'agglomération l'accès au logement pour les riverains.

Il est difficile aujourd'hui d'identifier des chiffres pertinents permettant de caractériser les phénomènes de délinquance. L'observation des faits conditionne pourtant la mise en place de réponses adaptées aux problématiques constatées. Par ailleurs, si des moyens sont mis en place par les collectivités et l'Etat, ils restent difficiles à qualifier et quantifier. L'amélioration de la connaissance

des moyens, humains et financiers, déployés par l'ensemble des partenaires apparaît pourtant essentielle à la définition d'une politique de tranquillité publique et de prévention de la délinquance et à l'optimisation des actions portées par les différentes parties prenantes.

La persistance du sentiment d'insécurité malgré une importante mobilisation des partenaires

Les collectivités, l'Etat et leurs partenaires se mobilisent à travers la mise en place de démarches partenariales (les Conseils Locaux de sécurité et de prévention de la délinquance notamment) qui visent à améliorer la coordination entre les acteurs impliqués à différents niveaux. Par ailleurs, les villes déploient des moyens spécifiques : la police municipale ou encore les agents de médiation.

En parallèle, Plaine commune agit sur la qualité des espaces publics, dans le cadre des PRU notamment. Pour autant, un sentiment d'insécurité demeure et une part non négligeable des habitants des quartiers et plus largement de Plaine Commune garde une image négative des quartiers.

Les priorités 2015-2020

L'amélioration de la tranquillité publique et le maintien des efforts en matière de lutte contre la délinquance constituent des enjeux forts pour la suite compte tenu des effets très négatifs qu'ont les faits de délinquance et incivilités sur l'attractivité des quartiers. L'une des priorités pour les années à venir est d'objectiver ces phénomènes, en vue de déployer les moyens adaptés (humains, financiers) et les réponses à même de lutter contre les phénomènes de délinquance et les autres troubles à la tranquillité publique (en matière de bruit, etc.) en lien avec les enjeux de gestion urbaine de proximité et les incivilités dont sont victimes les bailleurs. Une stratégie de fidélisation des effectifs de police doit également y contribuer.

Des priorités définies pour la période à venir :

- Garantir les moyens humains, financiers et d'infrastructures de police, de justice et des collectivités territoriales, à hauteur des besoins spécifiques du territoire et en cohérence avec les dispositifs existants
- Mieux connaître et partager la nature et les données de la délinquance afin de pouvoir mettre en œuvre des actions adaptées
- Lutter contre la délinquance, notamment en développant la prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales
 - Développer les politiques et les moyens d'accès aux droits

6. Animation sociale et culturelle des quartiers (pilier cohésion sociale)

Un objectif partagé : Développer la citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires

Objet de l'indicateur	Indicateurs	Plaine Commune	Région Ile-de-France	Ecart constaté
Dotation du territoire en matière d'équipements culturels	Ratio d'équipements culturels pour 10 000 habitants ⁴⁴	1,67	4,97	-3,3pts
Dotation du territoire en matière d'équipements sportifs	Ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ⁴⁵	6,14	25	-18,86 pts
Réalité de la pratique sportive dans les quartiers	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants ⁴⁶	13,4	20	-6,6 pts
	Nombre de licenciées féminines pour 100 habitants ⁴⁷	30	36	-6 pts
Implication des habitants dans la vie citoyenne	Taux d'abstention au 2 nd tour des élections municipales 2014 ⁴⁸	52.45	43.60	+8.85 pts

Les constats partagés

L'animation sociale et culturelle des quartiers englobe l'ensemble des dispositifs et processus visant à émanciper l'individu, développer sa citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires. L'animation sociale et culturelle s'adresse à tous et doit s'adapter à chacun des territoires (quartiers), qui ont tous leurs spécificités. Enfin, elle s'appuie sur une démarche dont l'habitant est le moteur, dans la diversité des actions de tous ceux qui agissent pour mettre en place des projets qui contribuent à accroître la culture générale d'une personne et son ouverture au monde. Au-delà d'une dimension artistique, la culture englobe tout ce qui permet aux habitants

⁴⁴ Source : base statistique communale des équipements culturels (Etat)

⁴⁵ Id.

⁴⁶ Recensement 2011 auprès des fédérations sportives, Ministère des Sports et de la Jeunesse

⁴⁷ Id.

⁴⁸ Ministère de l'Intérieur

d'appréhender le monde et les rapports sociaux et d'aller à la rencontre d'autres publics et sensibilités culturelles.

Aujourd'hui, le constat est le suivant : l'animation sociale et culturelle fait défaut au sein des quartiers et ce malgré la richesse de Plaine Commune, territoire d'accueil pour une population diverse d'un point de vue culturel (plus de 130 nationalités différentes cohabitent) et intergénérationnel (les moins de 30 ans représentent 45% de la population).

Les quartiers pâtissent aujourd'hui d'un manque d'animation et plus largement d'une insuffisante implication des habitants dans la vie citoyenne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Si la diversité culturelle constitue un atout pour le territoire elle peut également rendre l'exercice de la citoyenneté difficile. Pour rappel, près de 30% de la population est étrangère, une partie (hors ressortissants européens) n'a pas le droit de vote. Cette situation génère, de fait, un éloignement de la chose publique. En outre, le contexte global de précarité peut engendrer un repli sur soi, mettant à mal le vivre-ensemble et le lien social et c'est bien dans les quartiers prioritaires que se concentrent les difficultés sociales les plus lourdes.

Enfin, le manque d'équipements alimente également cet état de fait. Le territoire est, par exemple, sous-doté en équipements sportifs, alors même que le sport constitue un vecteur de lien social essentiel, pour les jeunes notamment. Plaine Commune et plus largement la Seine-Saint-Denis sont fortement déficitaires puisqu'on compte en Seine-Saint-Denis 16,2 équipements sportifs pour 10 000 habitants, contre 24 en Ile-de-France (région la moins bien dotée de France). **Ce rapport s'établirait à 6,14 équipements sportifs pour 10 000 habitants sur Plaine Commune en 2012** selon la base de recensement des équipements sportifs.

Si la politique d'animation sociale et culturelle le territoire de Plaine Commune est dotée d'un riche maillage d'équipements culturels, presque exclusivement situés dans les centres-ville, nombreux sont ceux qui sous-dimensionnés par rapport aux besoins et à la hausse démographique du territoire (conservatoires notamment). Il faudrait redéployer mais aussi augmenter leurs moyens pour s'inscrire au plus près des quartiers, les équipements culturels de proximité, de quartier, manquant largement. Il est également essentiel d'impulser des projets participatifs au cœur des quartiers sans subordonner ces actions aux politiques artistiques et culturelles des équipements qui peuvent avoir une vocation transversale (maisons de quartier...), thématique (médiathèques, équipements sportifs, culturels,...) ou associative (lieux associatifs : exemple : cafés associatifs,...). La politique culturelle hors les murs construite avec les habitants constitue ainsi un fondement de l'action culturelle de proximité (ex : arts de la rue, projets associant culture et patrimoine, cinéma itinérant...).

Des moyens et des acteurs mobilisés qui ne parviennent cependant pas à instaurer une véritable dynamique d'animation au sein des quartiers

On observe sur le terrain une véritable mobilisation de la part des acteurs, notamment associatifs, qui mènent des actions en vue d'améliorer l'animation sociale et culturelle dans les quartiers de la politique de la ville. Les programmations des CUCS sont l'occasion de favoriser des projets poursuivant cet objectif.

En parallèle, des moyens financiers sont alloués, notamment pour améliorer l'offre sportive sur le territoire. C'est l'objectif du Plan de rattrapage des équipements sportifs.

Les acteurs et collectivités se heurtent néanmoins à deux freins d'ampleur : la difficulté à mobiliser des habitants des quartiers, au-delà des habitants ressources, autour de projets participatifs qui constituent pourtant la base d'une véritable politique d'animation sociale et culturelle ; et le manque global de moyens des acteurs associatifs qui, sans visibilité de moyen terme sur leur budget, peinent à enclencher des démarches pérennes pourtant nécessaires à la dynamisation du territoire

Les priorités 2015-2020

L'un des principaux apports du contrat de ville est de consacrer le rôle de l'habitant comme acteur à part entière du territoire, à travers l'instauration des conseils citoyens notamment. Si cette volonté d'impliquer le citoyen dans la vie des quartiers est un objectif déjà poursuivi par les collectivités, les acteurs associatifs...force est de constater qu'il n'est pas atteint. C'est l'un des défis du contrat de ville : renforcer les dynamiques citoyennes, mobiliser des habitants les plus difficiles à atteindre, créer de la convivialité à l'échelle des quartiers, entre les quartiers... Si les conseils citoyens constituent des moyens d'action précieux, ils ne sont pas les seuls : la construction, avec les habitants, d'une politique d'animation sociale et culturelle des quartiers en est un autre, notamment par l'éducation populaire.

L'ambition d'insuffler une véritable dynamique d'animation sociale dans les quartiers de la politique de la ville à travers des vecteurs tels que le sport, la culture, l'engagement citoyen, contribuera à la réalisation des ambitions portées dans ce contrat de ville. Par exemple, le développement de la pratique sportive, en club ou spontanée, aura un impact positif sur l'état de santé des habitants à travers l'amélioration de leur hygiène de vie, la facilitation de l'accès aux offres culturelles, des jeunes notamment, permettra de les inscrire dans un véritable parcours culturel et éducatif. De même, le fait de réinvestir certains espaces, aujourd'hui délaissés, à travers la mise en œuvre de projets culturels peut contribuer à la réappropriation par les habitants de leur environnement et plus largement du territoire dans lequel ils vivent.

Plus globalement, dans le cadre de la démarche Territoire de la culture et de la création, impulsée par Plaine Commune et les villes, l'objectif est de considérer que les acteurs artistiques et culturels, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, peuvent être mobilisés pour favoriser la participation citoyenne, accompagner la mutation urbaine, dynamiser la vie culturelle des quartiers, constituer des pôles de vie.

Des priorités pour la période à venir :

- Structurer l'accompagnement à la vie associative œuvrant dans le champ de la cohésion sociale
- Renforcer les pratiques sportives et de loisirs en vue de favoriser l'inclusion sociale, notamment par la poursuite de l'exécution du plan exceptionnel d'investissement et l'amélioration de l'accès aux équipements
- Développer l'accès à l'art et l'inclusion sociale par la découverte des pratiques culturelles et artistiques notamment par des projets co-construits avec les habitants
 - Favoriser l'autonomie des individus et renforcer les formes d'engagement collectif

Délibération n° du

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la Communauté d'agglomération Plaine Commune,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Plaine Commune ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.